

AFFAIRE N° 39. - Exécution en régie par le Service des Ponts et Chaussées des travaux de protection des berges de la Ravine de Patates à Durand, de la berge rive gauche de la Rivière des Pluies et des berges de la Rivière Saint-Denis

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Une somme de 94.170.000 Frs CFA a été mise à la disposition de la Commune de Saint-Denis pour réparation des dommages causés par le cyclone " DENISE " aux berges de la Ravine de Patates à Durand, de la berge rive gauche de la Rivière des Pluies et aux berges de la Rivière Saint-Denis.

Les études ont été exécutées par le Service des Ponts et Chaussées.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de prendre une délibération confiant l'étude et la surveillance des travaux en cause au Service des Ponts et Chaussées.

Je mets la question aux voix.

Approuvé Adopté à l'unanimité.

H. Perris le 23 janvier 1967  
Président  
Secrétaire général  
signé J. Cluchard